

Département de l'ESSONNE

République Française

Arrondissement d'ETAMPES

Extrait du registre des DELIBERATIONS

Commune de DOURDAN

du Conseil Municipal du 29 mars 2019

Nomenclature N° : 7

Conseillers en exercice : 33

N°DEL2019035

Présents : 25

Votants : 31

Objet : Partenariat entre la commune de Dourdan et l'Association. Convention d'objectifs et subvention pour les années 2019 et 2020

Le 29 mars 2019 à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de DOURDAN, légalement convoqué par Madame la Maire le 22 mars 2019, s'est réuni sous la Présidence de Maryvonne BOQUET, au Centre Culturel de Dourdan.

PRESENTS : Maryvonne BOQUET, Olivier BOUTON, Catherine AUBERT, Gérard DIAZ, Sylvine HENDELUS, Séverine HULBACH, Thomas KIEFFER, Tarik EL GACHBOUR, Pierre DUCOLONER, Annie SARRAN, Farid GHENNAM, Didier LECRENAIS, Claudine KIEFFER, Béatrice CROS, Nessa DAVRAIN, Aude BOQUET, Nicolas LECOT, Thérèse GILBERT, Brigitte ZINS, Jean-Jacques DULONG, Romain VITEAU, Christophe NICOLAU, Marie-Ange ROUSSEL, Eric RINEAU, Marc MACAN, Conseillers Municipaux.

ABSENTS EXCUSES : conformément à l'article L2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, Luc TURNER a donné pouvoir à Maryvonne BOQUET, Désigane FLORE a donné pouvoir à Nessa DAVRAIN, Elsa CAUDY a donné pouvoir à Tarik EL GACHBOUR, Christophe JEDRECY a donné pouvoir Annie SARRAN, Nadia LE BOURNOT a donné pouvoir à Christophe NICOLAU, Fabienne LAPINA a donné pouvoir à Marc MACAN, Sandrine BARON a donné pouvoir à Eric RINEAU.

ABSENTE : Christelle BARTHELEMY

SECRETAIRE DE SEANCE : Nicolas LECOT

Le conseil municipal entend l'exposé du rapporteur, Séverine HULBACH :

L'Association Intensif organise depuis plusieurs années le festival World Powermoves Series, festival international de hip hop.

Dans le cadre de sa saison culturelle 2019/2020, la commune de Dourdan programmera ce festival en 2020 organisé par l'association Intensif.

Ce festival, ayant une envergure internationale, nécessite une longue organisation sur 2 ans.

C'est pourquoi il est nécessaire d'établir une convention de partenariat avec l'Association Intensif pour préciser, pour 2019, les modalités d'organisation du festival et pour 2020, le déroulement de ce festival.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la commission « Culture – Communication » du 11 mars 2019,

Considérant qu'il est nécessaire de passer avec l'Association Intensif une convention d'objectifs afin de préciser la nature et les modalités du partenariat pour les années 2019 et 2020,

Considérant que ce festival d'envergure internationale nécessite une aide financière de la commune à l'association Intensif en 2019 et en 2020 pour mener à bien son organisation,

Considérant le projet de convention d'objectifs portant sur l'organisation du festival World Powermoves Series, entre la commune et l'Association Intensif,

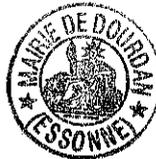
Tarik EL GACHBOUR ne prend pas part au vote en vertu de l'article L.2131-11 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- **d'approuver** la convention mettant en place un partenariat avec l'Association Intensif pour les années 2019 et 2020,
- **de fixer** le montant de l'aide financière pour l'association Intensif comme suit :
 - la somme de 2 500 € à verser en 2019,
 - la somme de 2 500 € à verser en 2020.
- **de dire** que les crédits correspondants seront inscrits au budget de l'exercice en cours et suivant,
- **d'autoriser** Madame la Maire, ou l'Adjoint délégué, à signer la convention d'objectifs, ci-jointe, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

Acte rendu exécutoire :

- **Publié le : 11 AVR. 2019**
- **Transmis au représentant de l'Etat**



Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Pour Extrait Conforme

La Maire

Maryvonne BOQUET